



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUT-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le Président de  
la Communauté de communes du  
Pays des Sources  
408 rue Georges Latapie  
60490 Ressons-sur-Matz

affaire suivie par Elodie  
Verbeke

(ads@cc-pays-sources.org)

Lille, le 11 août 2020

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement du Parc  
logistique à Ressons-Sur-Matz de la société Matzim  
N° d'enregistrement Garance : 2020-4481

Monsieur le Président,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet de document cité en  
objet.

Ce projet a déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 4 décembre  
2018, n° 2018-3033<sup>1</sup>, sur le dossier de permis d'aménager.

Vous indiquez que le projet d'aménagement a évolué, les modifications par rapport au  
projet initial concernent le déclassement de la zone agricole qui est devenu 1 Aui,  
l'intégration des parkings dans les lots à bâtir et l'aménagement de la raquette de  
retournement et de positionnement du service secours SDIS qui est déplacé plus à l'est.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Hauts-de-France  
s'est réunie le 11 août 2020 en webconférence. L'ordre du jour comportait, notamment,  
l'avis portant sur le projet cité en objet.

1 l'avis du 4 décembre 2018 est accessible sur internet : [http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis\\_entrepot\\_matzim\\_ressonsurmatz.pdf](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_entrepot_matzim_ressonsurmatz.pdf)

Après examen de ce nouveau dossier, l'étude d'impact présentée dans le dossier de demande de permis d'aménager n'ayant pas significativement évolué, je vous informe que, après en avoir délibéré collégalement, les membres présents de la MRAe<sup>2</sup> maintiennent l'avis initial de l'autorité environnementale sur le projet, daté du 4 décembre 2018, n° 2018-3033.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente  
de la mission régionale d'autorité  
environnementale Hauts-de-France,  
Le Président de séance



Philippe Gratadour

Copies : Préfecture de l'Oise  
DREAL Hauts-de-France